

**BREVET D'INVENTION**

P.V. n° 844.379

Classification internationale :



N° 1:274.027

B 65 d

**Élément de support pour feuilles de matière flexible, notamment pour la fermeture de sacs flexibles.**

Société dite : BRITAINS LIMITED résidant en Grande-Bretagne.

**Demandé le 18 novembre 1960, à 16<sup>h</sup> 30<sup>m</sup>, à Paris.**

Délivré par arrêté du 11 septembre 1961.

(Bulletin officiel de la Propriété industrielle, n° 42 de 1961.)

(Demande de brevet déposée en Grande-Bretagne le 20 novembre 1959, sous le n° 39.390/59, au nom de la demanderesse.)

La présente invention concerne un élément de support perfectionné pour des feuilles de matière flexible telle que le cuir, les tissus, le papier, le caoutchouc et les matières plastiques synthétiques.

Selon l'invention, un élément de support pour une feuille de matière flexible comprend un panneau dont la surface frontale peut servir de surface publicitaire, un premier et un second rabats articulés aux bords opposés de ce panneau de façon que le premier rabat puisse être plié contre la surface arrière du panneau et que le second rabat puisse être plié contre le premier rabat déjà plié, et des moyens pour maintenir le second rabat dans sa position de pliage.

Lorsqu'on utilise cet élément pour supporter une feuille de matière flexible, une première partie de cette feuille adjacente à l'une de ses extrémités est disposée entre la surface arrière du panneau publicitaire et la surface dirigée vers l'intérieur du premier rabat replié (c'est-à-dire la surface du premier rabat replié contre la surface arrière du panneau), après quoi on plie la feuille flexible autour d'un bord du premier rabat replié, bord opposé à celui qui est articulé, de manière que la feuille repose contre la surface dirigée vers l'extérieur du premier rabat replié, de sorte qu'en tournant le second rabat pour le mettre dans sa position pliée, une autre portion de la feuille adjacente à cette première partie est retenue entre la surface dirigée vers l'extérieur du premier rabat et la surface adjacente du second rabat replié, ce second rabat étant alors maintenu en place par les moyens de retenue.

L'élément de support peut être réalisé en toute matière appropriée se présentant sous

forme de feuille, par exemple, en papier, en carton, en tissu, en cuir, en matière plastique synthétique ou en métal. Pour faciliter la construction du support conforme à l'invention, il est préférable d'utiliser une matière suffisamment flexible ou pouvant être rendue suffisamment flexible pour qu'il soit inutile de prévoir les charnières usuelles entre les rabats et le panneau, afin que les rabats et le panneau puissent être formés par une seule feuille de matière. Par exemple, dans le cas d'un élément de support formé d'une feuille de carton, le panneau et les rabats peuvent être formés d'une seule pièce, la charnière entre le panneau et les rabats étant constituée par des lignes d'affaiblissement obtenues par rainage ou par compression.

Les moyens de retenue peuvent être formés sur le panneau ou sur le second rabat. Par exemple, des saillies déformables peuvent être prévues sur le second rabat de façon que, lorsque ce second rabat prend sa position repliée, ces saillies puissent être déformées pour porter contre la surface frontale du panneau. Dans un autre agencement, dans lequel le panneau est rectangulaire, les moyens de retenue peuvent comprendre des languettes, de la même matière que le panneau et les rabats partant de deux bords opposés du panneau dans une direction sensiblement perpendiculaire aux bords auxquels les rabats sont articulés. On pratique alors des fentes dans le second rabat à des emplacements déterminés pour qu'au moment où le second rabat est dans sa position repliée, lesdites languettes puissent être fléchies pour qu'une de leurs extrémités soit introduite dans les fentes où elles sont retenues.

La surface frontale du panneau peut porter

un motif décoratif ou des indications concernant la feuille flexible supportée par ce panneau.

Un élément de support de ce genre est très pratique comme moyen de fermeture d'un sac en matière flexible. Lorsqu'on utilise le support comme fermeture d'un sac flexible, le premier rabat peut être introduit dans l'extrémité ouverte du sac, après quoi on amène ce premier rabat dans sa position pliée afin de retenir un côté du sac entre la surface dirigée vers l'intérieur du premier rabat et la surface arrière du panneau. On replie ensuite le sac en arrière et on plie le second rabat sur le premier rabat, la fermeture étant maintenue en place par les moyens de retenue.

La description qui va suivre en regard du dessin annexé, donné à titre d'exemple non limitatif, fera bien comprendre comment l'invention peut être réalisée, les particularités qui ressortent tant du texte que du dessin faisant bien entendu partie de ladite invention.

Sur le dessin, le support selon l'invention constitue une fermeture amovible d'un sac flexible formé d'une feuille d'acétate de cellulose transparent :

La figure 1 représente la surface arrière de l'élément de support non plié;

La figure 2 est une vue analogue à la figure 1, l'élément de support étant partiellement plié et un sac étant engagé prêt à être fermé;

La figure 3 est une vue de l'arrière de l'élément de support entièrement plié et fermant le sac.

L'élément de support représenté sur la figure 1 est découpé dans une feuille de carton et comprend un panneau 1, un rabat intérieur 2, un rabat extérieur 3 et deux languettes 4. Des lignes d'affaiblissement 6 et 7 sont formées dans l'élément de support pour faciliter le pliage des rabats 2 et 3 et des languettes 4 par rapport au panneau 1.

Le panneau 1 a une forme rectangulaire et est recouvert sur sa surface frontale (non représentée) de papier semi-glacé calandré, le côté du panneau ainsi recouvert portant imprimées les indications publicitaires désirées. Les rabats intérieur et extérieur ont également une forme sensiblement rectangulaire et forment des prolongements symétriques le long des grands côtés du panneau 1. La feuille de carton est partiellement entaillée le long des lignes de séparation entre le panneau et chacun des deux rabats 2 et 3, ces entailles constituant des lignes d'affaiblissement 6 étant effectuées à partir du côté recouvert de la feuille.

L'extrémité libre de chaque languette 4 a la forme d'un doigt 5 à côtés parallèles, le restant

de la languette reliant progressivement le doigt à la largeur totale du panneau 1.

Les lignes d'affaiblissement 7 séparant les languettes 4 du panneau 1 sont formées par compression exercée depuis la face recouverte du panneau.

Deux trous semi-circulaires 8 sont poinçonnés dans le rabat extérieur 3, ces trous étant disposés symétriquement par rapport à ce rabat extérieur 3 de façon que leurs parties rectilignes se fassent face. Un petit trou rond 9 est également poinçonné dans le rabat extérieur 3 au milieu de sa longueur et à proximité immédiate de la ligne d'affaiblissement 6. Un trou analogue 10 est poinçonné dans le panneau 1, la position relative des trous 9 et 10 étant telle que, lorsque le rabat extérieur 3 est plié contre la surface arrière du panneau 1, les trous 9 et 10 soient en face l'un de l'autre.

Après avoir rempli le sac 11 d'une marchandise quelconque (non représentée), on ferme ce sac à l'aide de l'élément de support en procédant comme suit : on introduit le rabat intérieur 2 dans l'extrémité ouverte 12 du sac 11, jusqu'à ce que l'extrémité ouverte 12 du sac atteigne sensiblement la ligne d'affaiblissement 6. On plie ensuite le rabat intérieur 2 pour que le sac 11 repose contre les surfaces arrière du panneau 1 et du rabat extérieur 3, comme il est représenté sur la figure 2. Ensuite, on plie le sac 11 autour du bord 13 du rabat intérieur 2 de sorte qu'une épaisseur de la matière constituant le sac 11 est intercalée entre la surface arrière du panneau 1 et la surface dirigée vers l'intérieur du rabat intérieur replié 2, et que trois épaisseurs de la matière formant le sac sont appliquées contre la surface dirigée vers l'extérieur du rabat 2. Ensuite, on plie le rabat extérieur 3 sur les trois épaisseurs de la matière formant le sac qui sont ainsi disposées entre les rabats 2 et 3. On plie les languettes 4 et on fait glisser les doigts 5 dans les trous semi-circulaires 8 du rabat extérieur 3, les extrémités des doigts 5 étant engagées entre le sac et le rabat extérieur 3 (de la façon représentée sur la fig. 3). On peut utiliser les trous ronds alignés 9 et 10 pour supporter l'élément de façon que le contenu du sac soit exposé.

En raison du pliage du sac 11 autour du bord 13, il est pratiquement impossible d'arracher le sac 11 de l'élément de support sans déchirer le sac ou sans écarter le rabat intérieur 2 du panneau 1.

On voit que l'élément de support qui vient d'être décrit peut être utilisé avec une seule feuille flexible ainsi que comme fermeture d'un sac. On remarquera également que la fermeture d'un sac peut être réalisée en utilisant l'élé-

ment de support représenté sur le dessin dans le cas où, au lieu d'introduire le rabat 2 dans l'extrémité ouverte 12 du sac 11, les deux épaisseurs de la matière formant le sac, qui sont adjacentes à l'extrémité ouverte 12, sont disposées entre le panneau 1 et le rabat intérieur replié 2.

RÉSUMÉ

L'invention concerne notamment :

1° Un élément de support pour une feuille de matière flexible, qui comprend un panneau dont la surface frontale peut servir de surface publicitaire, un premier et un second rabats articulés aux bords opposés de ce panneau de façon que le premier rabat puisse être plié contre la surface arrière du panneau et que le second rabat puisse être plié contre le premier rabat déjà plié, et des moyens pour maintenir le second rabat dans sa position de pliage.

2° Des modes de réalisation présentant les particularités suivantes prises séparément ou selon les diverses combinaisons possibles :

a. Les moyens de retenue sont fixés au panneau;

b. Le panneau, les rabats et les moyens de retenue sont formés à partir d'une seule feuille de carton;

c. Les moyens de retenue comprennent une ouverture pratiquée dans le second rabat et une languette d'une pièce avec le panneau, cette ouverture étant agencée de manière à recevoir une extrémité de la languette.

3° Un élément de fermeture pour un sac flexible, qui comprend un panneau rectangulaire, un premier et un second rabats partant des grands côtés de ce panneau, deux languettes partant des petits côtés du panneau, tous ces éléments étant formés dans une seule feuille de carton et conformés de façon que le premier rabat puisse être plié contre le panneau et le second rabat puisse être rabattu contre le premier rabat plié et retenu dans cette position à l'aide des deux languettes.

4° Un emballage permettant d'exposer la marchandise qu'il contient, qui comprend un élément de support formé d'une feuille de carton pliée comportant un panneau rectangulaire, des rabats et des languettes partant de ce panneau comme spécifié sous 3°, et un sac formé d'une feuille de matière flexible et transparente ouvert à une extrémité, l'élément de support étant agencé de façon qu'après introduction du premier rabat dans l'extrémité ouverte du sac, ce premier rabat puisse être rabattu en travers du panneau, le second rabat puisse être plié sur le premier rabat plié et lesdites languettes puissent être rabattues sur le second rabat afin de pouvoir être introduites dans des ouvertures appropriées formées dans ce rabat pour retenir l'extrémité ouverte du sac dans l'élément de support.

Société dite : BRITAINS LIMITED

Par procuration :

J. CASANOVA (Cabinet ARMENGAUD jeune)

